

La Gazette Pennole

MAIRIE DE PENNE

Le Bourg—81140 PENNE

Responsable de publication :
Jean-Luc Kretz

Ont participé à ce numéro :
Philippe Delabre, Jihan
Ghiati-Chardon, Thierry Guiraud,
Claudine Marconis, Odile Stolz,
Franck Sorin.

Maquette, Mise en page :
Chantal Gilli

N° 11 — 3^{ème} Trimestre 2013 — 08 juillet

Bulletin d'informations municipal



SOMMAIRE

Page 1

EDITO :

Le mot du Maire

Pages 2-3

Leader, Salle de sports, RPI,
Maillage de l'eau,
Station d'épuration, PLU, Bad-
minton, Aménagement du bourg

Pages 4-5

Budgets communaux

Pages 6-7

Fleurs en liberté, Fontbonne,
Chantier d'insertion,
Gendarmerie

Page 8

État Civil, Pluviométrie,
Concerts, « Mirabilia », Ordures
ménagères, Infos diverses

Numéros utiles

Mairie

☎ : 05-63-56-31-11

Fax : 05-63-56-39-40

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : <http://www.mairie-penne-tarn.fr>

Horaires d'ouverture :

9h00-12h00 et 14h00-17h00

Fermé le mercredi et week-end

Eau

☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)

☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)

☎ : 08-10-33-30-81

Pompiers

☎ : 112

Gendarmerie

☎ : 05-63-56-48-30

ÉDITO

Le mot du Maire

Les premiers mots seront pour rendre hommage à mon papa, Armand KRETZ, qui était un bénévole assidu de notre commune, président du club du 3^{ème} âge, il a su dynamiser ce club et faire découvrir notre village à beaucoup d'ânés. Il va beaucoup nous manquer.

Je voudrais vous remercier chaleureusement pour toutes les marques de sympathie que vous nous avez témoignées à ma famille et à moi-même lors de son décès.

Enfin, l'été pointe son nez, après ce printemps très pluvieux qui nous a permis de refaire le plein des ressources en eau.

Les contraintes budgétaires de l'État posent de plus en plus de problèmes à nos commerces, on nous parle de la suppression

de la gendarmerie de Vaour, d'une suppression d'une classe pour la rentrée 2014, à croire que les territoires ruraux sont complètement oubliés par nos dirigeants nationaux.

Il faudra donc se battre de plus en plus si l'on veut continuer à exister. Vous pourrez lire dans cette gazette que tous nos projets avancent quand même. Le sens unique vient d'être remis en place dans le village et une déviation poids lourds sera indiquée par des panneaux afin de faciliter la circulation. Je vous demande donc de bien respecter ces règles, ainsi que les stationnements.

Merci à tous pour votre sens civique et bon été à tous.

Jean-Luc KRETZ

SALLE DE SPORT DU CAUSSE DE MA-GROU, UN ÉPISODE À RALLONGE

De la construction...

Voilà la salle enfin presque prête à être utilisée, manque encore l'éclairage qui va venir... incessamment.

Une belle salle tout en bois, qui ne défile pas (trop) le paysage en dépit de son imposant volume.

Un dossier de presque 6 ans mené par notre ancienne Communauté de Communes du Causse avec des réajustements incessants : un projet solaire d'abord, puis abandon après un tarif de rachat de l'électricité qui part en chute libre, puis de nouveau, du solaire avec des prix de capteurs divisés par trois en deux ans (les panneaux chinois !), puis nouvel abandon après un devis exorbitant du SDET pour changer un transformateur.

Chaque fois nouveau permis, nouvel appel d'offres. Et nous y voilà : plus de 300 m² de toiture plein sud et pas un panneau solaire dessus !

En passant par les financements ...

Pour un coût global TTC d'environ 200 000 €, 50 000 € proviennent d'aides des Conseils Général et Régional, 8 000 € de la FFT, 2 500 € du fond parlementaire de notre député, 30 000 € de l'association de tennis, trésorerie de l'association acquise par les manifestations tennistiques d'été et par le gel par la Commune de Penne du remboursement des cinq dernières annuités du nouveau court (12 000 €).

Les 110 000 € restant à financer sont de la récupération de TVA et un emprunt à la charge de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C).

A l'usage...

Cette salle de sport est donc intercommunale.

L'association de tennis en assurera la gestion en référence à une convention bipartite qui en définira les conditions.

Au delà de l'usage spécifique qu'en feront les adhérents de l'association du tennis, les élus communaux et intercommunaux souhaitent en tout cas que cette salle couverte non chauffée puisse rendre service au plus grand nombre : d'abord à tous projets sportifs adaptés (EPS des écoles, badminton...) mais pourquoi pas aussi en dépannage pour d'autres associations en délicatesse avec les conditions météo, si toutes les conditions sont remplies pour ne pas détériorer la surface de jeu (un revêtement de sol mobile sera alors indispensable).

Et à l'aménagement de l'environnement...

En 2010, les associations de Saint Paul, de la chasse, du tennis, se sont mis d'accord avec la municipalité afin de participer financièrement à un certain nombre d'aménagement de cet espace de vie communal :

- création de deux surfaces en enrobé à plusieurs usages : orchestre, piste de danse, repas, terrain de volley, terrain de mini tennis pour les enfants.

- création d'une dalle béton sous la bâche.

- aménagements électriques pour éclairer les surfaces et éviter les surcharges.

L'association de Saint Paul a, dès à présent, porté à la mairie sa participation financière des deux dernières années. La dalle de béton doit être très prochainement faite en régie par la Commune.

Reste à programmer très rapidement la mise en sécurité de l'alimentation électrique dangereuse des anciens courts.

LE RPI

Vous pourrez remarquer au vu des effectifs du réseau pédagogique intercommunal (RPI) les difficultés qui se profilent pour conserver nos 4 postes d'enseignants dans les années prochaines. Il y a quelques années encore les élèves du RPI étaient entre 90 et 100. D'où l'intérêt primordial que les communes de nos cantons ruraux doivent porter à l'accueil de nouvelles familles et de jeunes. Rendre nos territoires les plus attrac-

tifs possibles, c'est aussi tout faire pour conserver, et si possible développer les services à la population : épiceries, écoles, crèches, gendarmerie, postes, suivi gérontologique... Mais aussi conserver les emplois qui existent.

Pour la rentrée 2013 les effectifs seront d'un total de 71 élèves :

Vaour : petite et moyenne section = 15 élèves et grande section/CP = 22 élèves.

Penne : CE1 = 8 élèves, CE2 = 11 élèves, CM1 = 6 élèves et CM2 = 9 élèves.

DES CRÉDITS

EUROPÉENS

SUR NOTRE

TERRITOIRE



Gâce au programme européen « LEADER » géré par le Pays de l'Albigeois et des Bastides, plusieurs structures du territoire ont pu être aidées dans leur projet, ainsi :

- L'Été de Vaour sur un projet d'équipement de sonorisation du théâtre de la Commanderie de 26 542 € a bénéficié d'une aide de 11 777 €.

- La SICA de Vaour (atelier de transformation de viande) qui existe depuis 28 ans sous diverses formes juridiques et qui compte aujourd'hui 21 adhérents a pu s'équiper en matériel divers et réaménager ses locaux. Pour un coût total de 30 295 €, 10 097 € lui ont été accordés par l'Europe.

L'ancienne CCCNOT a bénéficié de 3 programmes :

- Un programme d'aménagement des 5 boucles de la Grésinhola (balisage, panneautage, remise en état et accès des sentiers) afin d'être en règle avec la charte des chemins de promenade et randonnée. Sur un montant de 23122 €, 12 717 € ont été accordés par l'Europe.

- Un programme d'aménagement et de création d'un circuit VTT passant par le Tarn, le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron. Ce programme a été financé par l'Europe pour un montant de 6952 € sur un montant 12 640 €.

- Enfin, un programme est retenu sur ces fonds (19 065 €) pour les aménagements des Offices de Tourisme de Penne et Milhars, coût total estimé : 46 500 €.

Le château de Penne avait été retenu dans le financement LEADER. Le coût global des investissements étant de 494 000 € et le montant de l'aide de 46 000 €, il a été impossible pour Axel et Sophie Letellier de réunir la part d'autofinancement... On comprend !

PROJET DU MAILLAGE DE L'EAU

A ce jour, le projet du maillage de l'eau d'un montant prévisionnel global de 3,7 millions d'euros HT avec environ 71 % toutes subventions confondues (Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Général du Tarn) semble se finaliser. Il reste donc 1,1 millions d'euros HT à notre charge, La répartition de l'investissement entre les trois bénéficiaires devrait se faire de la façon suivante : Penne 57,67%, Vaour 26,79% et le SIAEP de Vieux 15,54%.

La commune de Penne est maître d'œuvre de l'opération. Maintenant, il reste à apprécier cette répartition entre les trois partenaires et à monter le dossier de financement. D'ores et déjà on peut penser que la 1^{ère} tranche 2013, qui consiste à mettre en place les stations multi-paramètres (contrôle de qualité de l'eau) des ressources d'Amiel et de La Madelaine pourra commencer à l'automne.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Conformément à la procédure, et après l'approbation du PADD, élément fondateur du PLU qui en détermine les orientations, la commission en charge du PLU est passée à la phase de l'élaboration du zonage et du règlement.

Le zonage : il a été étudié en tenant compte des dernières lois d'urbanisme destinées à économiser l'espace et lutter contre l'étalement urbain et le mitage. Les zones ouvertes à la construction (de 4,5 hectares qui nous étaient autorisés, nous avons réussi à faire accepter 8,5 hectares au total au vu de la spécificité de la commune) sont donc pour l'essentiel circonscrites au bourg et à quelques hameaux. Le bâti isolé, situé en zone agricole ou naturelle, a été inventorié afin de permettre l'extension ou la construction d'annexes aux habitations existantes (aucune nouvelle habitation ne pouvant désormais être autorisée). La commission a insisté sur la perti-



nence à favoriser et faciliter la réhabilitation systématique du bâti ancien à caractère patrimonial par le changement de desti-

nation (granges, ruines, étables,... qui n'ont plus d'utilité agricole aujourd'hui), qui permettra ainsi de diversifier l'offre et répondre aux demandes de nouveaux résidents.

Le règlement : il est destiné à encadrer les demandes de permis de construire ou les demandes de travaux de rénovation en fonction des zones où se situent les terrains ou les bâtis existants. Il se compose de 16 articles : deux sont obligatoires, les autres sont choisis en fonction des spécificités de chaque PLU. Toute la difficulté de rédaction du règlement réside dans le fait qu'il doit être compréhensible, clair, et facilement applicable par les élus.

Le zonage et le règlement devraient normalement être discutés en Conseil Municipal courant septembre 2013.

STATION D'ÉPURATION DE FONTBONNE

La station d'épuration de Fontbonne à filtres plantés de roseaux est opérationnelle. Les travaux se sont déroulés du 11 mars au 10 mai 2013 et la réception des travaux a eu lieu le 28 juin 2013. Le montant de l'opération se montera à 183 416,90 € HT (soit 219 366,61 € TTC). Le total des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau sera de 142 353,00 €. La TVA à récupérer (dans 2 ans) à 15,482% du montant TTC est de 33 962,33 €. Il reste donc



43 051,28 € à la charge de la commune (moins 2550 € de raccordement au réseau d'assainissement).

Cette station d'épuration collecte les eaux usées de la cuisine centrale et du centre d'hébergement collectif de Fontbonne, ainsi que celles de la maison de chasseurs de Grésigne.

C'est un projet de longue date qui aboutit, mettant enfin un terme aux nombreuses gênes olfactives et pollutions des sols, régulièrement soulevés par les riverains et usagers des lieux.

BADMINTON

L'activité Badminton de loisir devrait pouvoir être lancée à partir de Septembre, en collaboration avec l'Association Sportive de Penne, dans la toute nouvelle salle de tennis. Afin de l'organiser dans les meilleures conditions.

Merci de vous inscrire dès que possible de préférence par mail à l'adresse suivante : frksorin@orange.fr (sinon au 05 63 40 55 67).

MISE EN VALEUR DU CENTRE BOURG

L'association des Œillets d'Adelays propose une déambulation surprenante dans les rues du village. Des photos anciennes, placées en des lieux choisis, nous amènent à nous arrêter, regarder, observer et nous laisser porter.

Nous prenons conscience aussi de l'évolution du bourg, du bâti et de la vie. Ce parcours incite à la curiosité et interroge tout en donnant les clés.

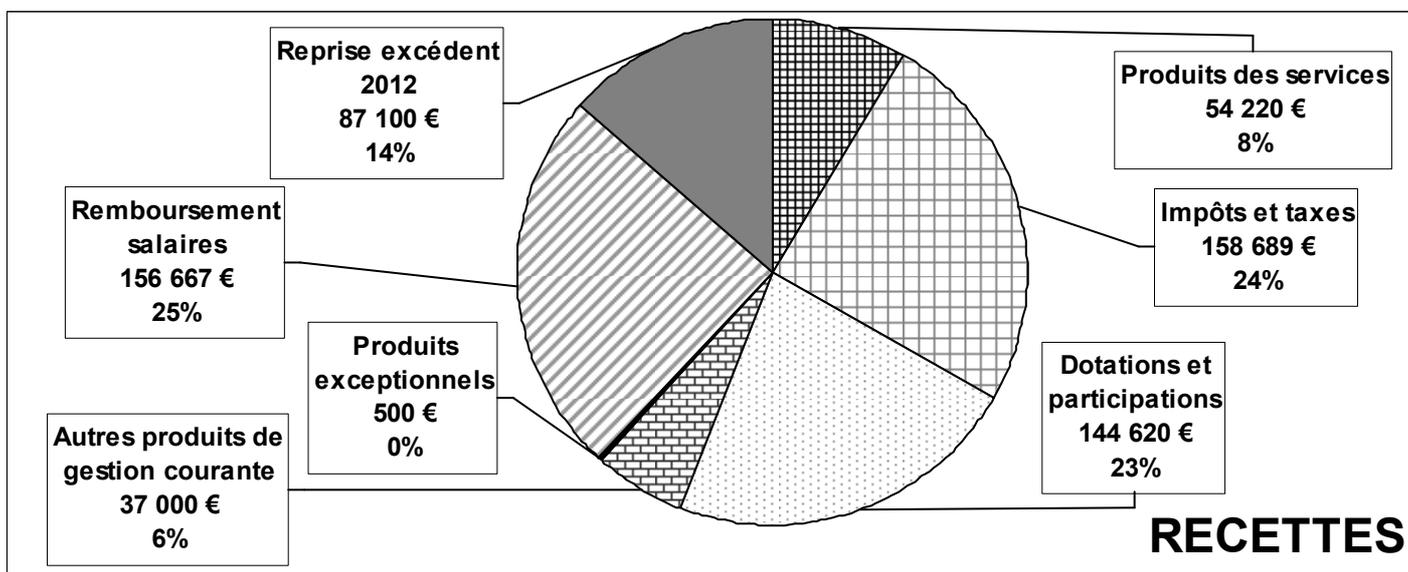
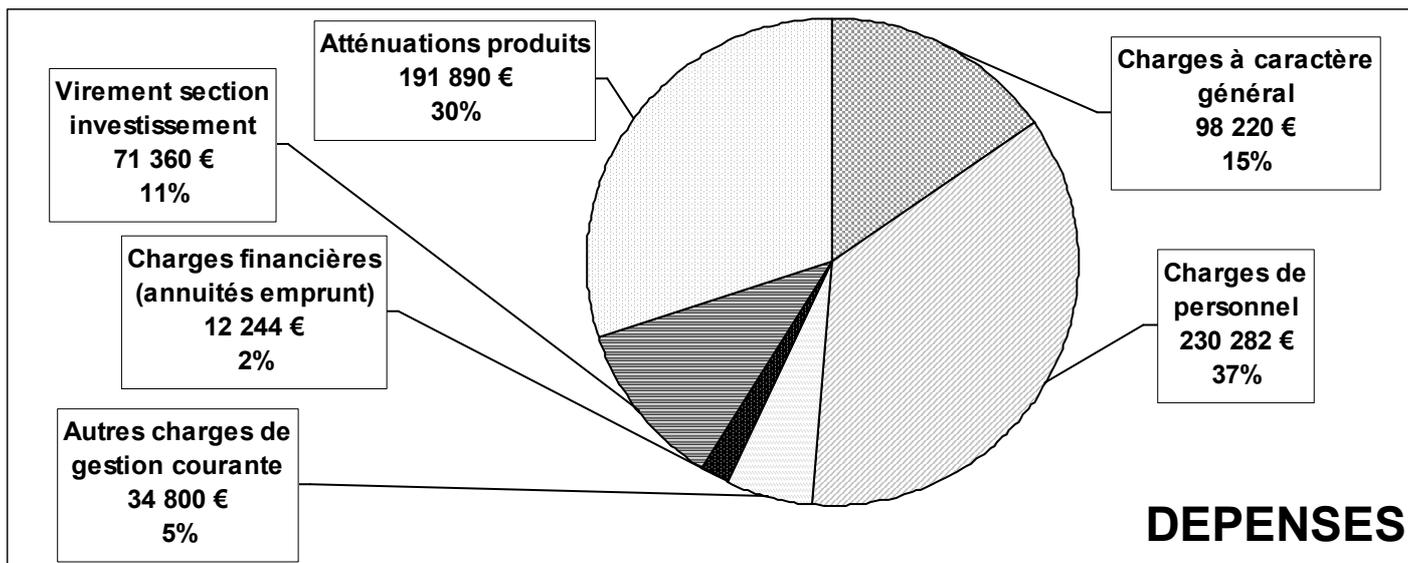
Maintenant que vous avez envie d'aller voir, il vous faudra être encore un peu patients, vous serez prévenus de la mise en place !

Autre projet, l'association de Sauvegarde des églises de

Penne en partenariat avec la Commune va procéder à la mise en lumière de l'église, où les nouveaux vitraux ont été installés fin juin.

Dans la continuité, la Commune, dans le cadre de l'éclairage du village, réfléchit à l'installation de points lumineux économes en énergie qui permettraient à la fois de sécuriser et de faciliter la circulation et de mettre en relief des éléments d'architecture.

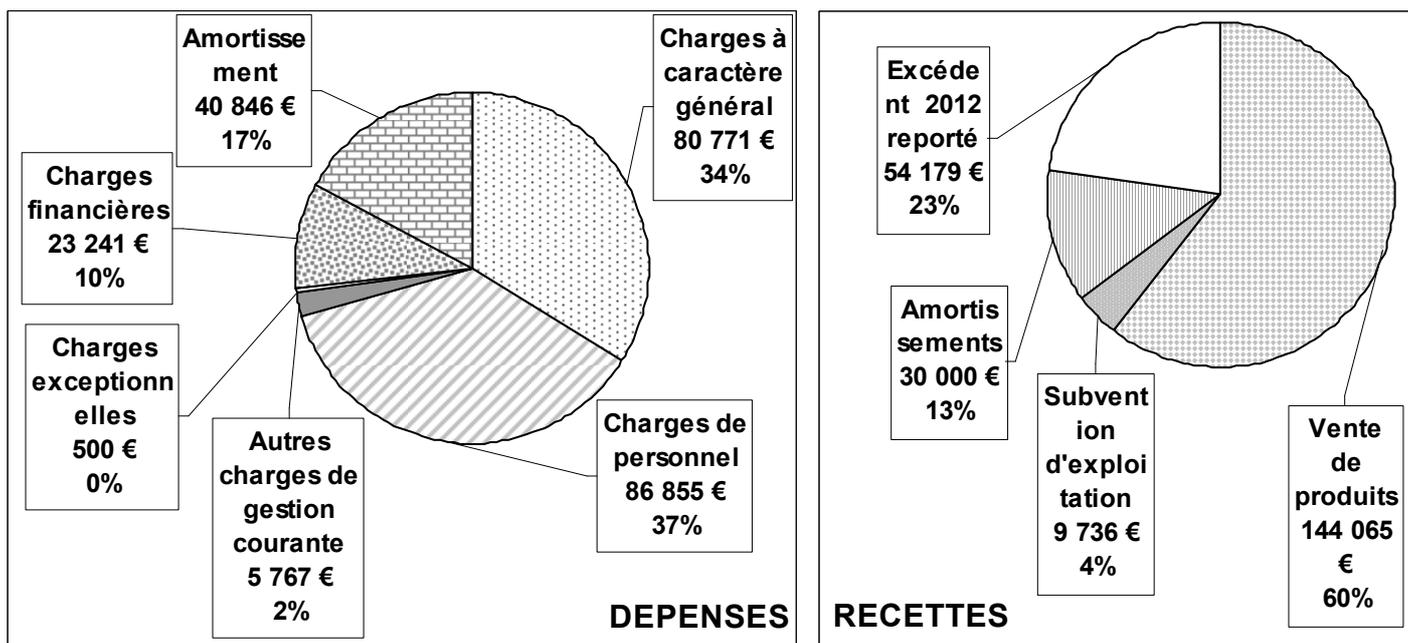
Rendez-vous a été pris avec le SDET et des zones ont été identifiées. A la rentrée, le SDET présentera une étude technique et financière aux élus pour discussion et programmation d'un plan pluriannuel.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT— COMMUNE : TOTAL 638 796 €**SECTION D'INVESTISSEMENT— COMMUNE : TOTAL 565 795 €**

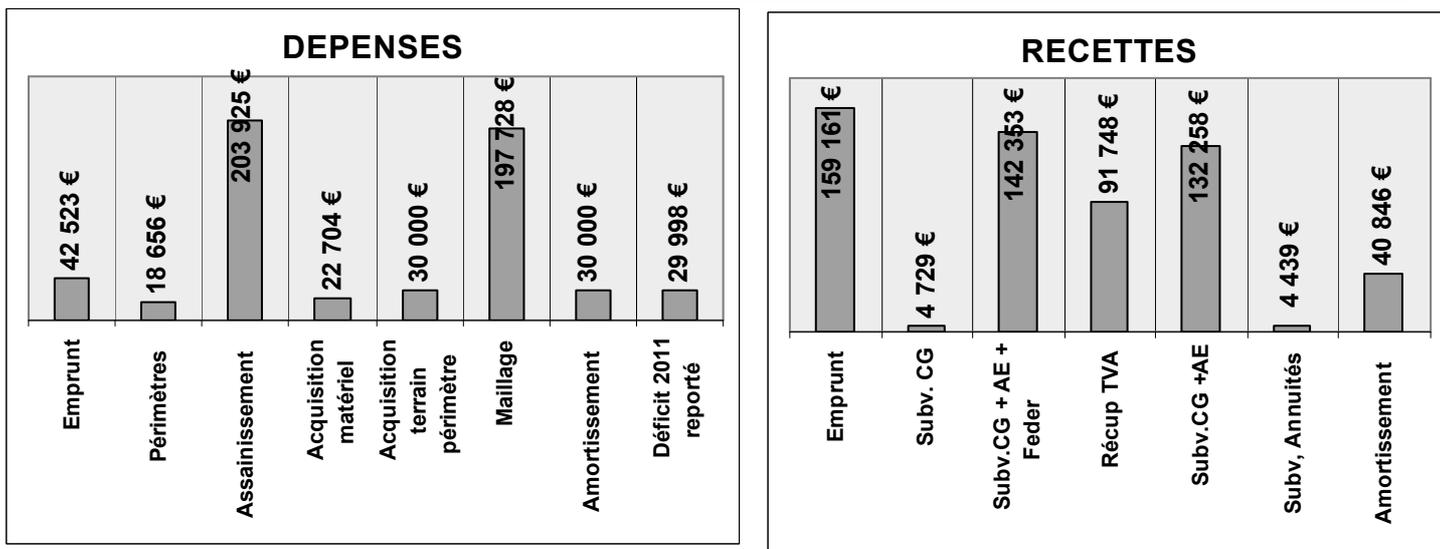
Emprunt+cautions	34 925 €
Matériel divers	8 752 €
Acquisition terrain	4 938 €
Programmes études+travaux	154 417 €
PLU	15 254 €
Enfouis. St Paul	3 000 €
Bâtiments communaux	40 000 €
Portes village	10 466 €
Aire tennis	8 375 €
Déficit reporté	285 668 €

Emprunt+caution	316 315 €
TLE	10 662 €
Virement section fonction.	71 360 €
Subv. CG	37 625 €
Excédent capitalisé	100 000 €
Subv. SDET	1 755 €
Subv. CG	6 688 €
Subv. ABF	4 575 €
Part.ASP+Chasse+Echo	5 800 €
Récup. TVA	11 015 €

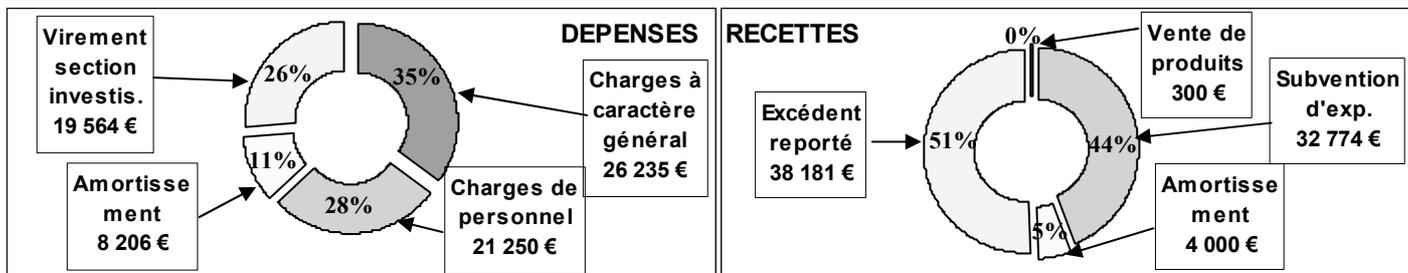
BUDGET DE FONCTIONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT : TOTAL 237 980 €



SECTION D'INVESTISSEMENT EAU-ASSAINISSEMENT : TOTAL 575 534 €



BUDGET DE FONCTIONNEMENT TRANSPORT : TOTAL 75 255 €



SECTION D'INVESTISSEMENT TRANSPORT : TOTAL 42 607 €



PRINTEMPS 2013 !**F**leurs en liberté... herbes et limaces en « folie » :

Le projet de semer des petites fleurs un peu partout dans le village a pu se concrétiser fin avril. Une dizaine de personnes a « adhéré » au « projet », nettoyé un petit coin, préparé sa terre et semé les petites graines distribuées par la mairie.

Avec cette année particulièrement pluvieuse, disons plutôt que les limaces et escargots ont eu raison de beaucoup de ces jeunes plants bien tendres... Ils auraient pu se régaler avec l'herbe qui pousse à vitesse grand V... Mais non, ils ont préféré escholtzias, cosmos, lin et autres petites fleurs. Certaines plantes ont été épargnées mais l'effet escompté n'aura sûrement pas lieu cet été...

Pour l'expo « photos », une suggestion : « Ce sont les stars du printemps, prenez les limaces et escargots en photo, ils adorent ça ».

Quant aux rues de Penne, la municipalité et une majorité de la population ont opté pour une non utilisation de désherbant chimique (dangereux pour la santé de tous comme tout le monde le sait maintenant). Quelques plantes (dites sauvages) mais donnant de jolies fleurs ont été laissées et seront enlevées dès que les fleurs seront fanées. Ce printemps particulièrement humide rend donc le désherbage compliqué, que ce soit à la main (la terre reste aux racines et peut déstabiliser les pavés) ou au désherbeur thermique qui ne peut être réellement efficace que sur des herbes ou plantes entièrement sèches. Soyez patients. Les fleurs comme les giroflées ou œillets d'Adélaïs « reviennent » dans le haut du village. Donnons leur une chance...

**J**ardin médiéval ou jardin d'Adélaïs :

Le petit jardin de l'ancienne poste était à l'abandon

depuis quelques années... Il va se transformer en jardin médiéval et pourquoi pas en « Jardin de Dame Adélaïs ».

Après un bon coup de défrichage et de ramassage de limaces et d'escargots (encore eux...) la mise en place des plessis (bordure en tressage bois) a permis de délimiter les 2 parterres carrés principaux. 2 autres massifs entourés de pierres seront également installés.

Les thèmes retenus sont : les fleurs (lys blanc, Œillets d'Adélaïs, Ancolie, croix de Jérusalem, pivoines, etc...), les légumes (fèves, pois, etc...), les utilitaires (le pastel, le safran, le lin, etc...). La plantation des fleurs, plantes ou légumes se fera au fur et à mesure et au gré des saisons. Soyons réalistes, le jardin ne sera vraiment opérationnel qu'au printemps et été 2014.

L'entrée est libre... Les passants pourront circuler entre les massifs et se poser quelques instants, assis sur les rondins de bois à l'ombre.

Merci à Bertrand, Aurelle et Vassili, Gilles T., Marcel, Philippe D et l'Association « Les Œillets d'Adélaïs » pour leur participation, à Claire pour son soutien et café et gâteaux.

Penne, village propre :

Quelques panneaux avec des consignes en français et en occitan sont posés à divers points du village, avec des petits sacs pour les déjections des animaux. Merci à tous pour votre collaboration.

Merci à Gaby, Blanche et Alain, François, Marcel et Marie-Jo pour l'aide à la conception et la pose de ces panneaux...des cendriers...

Si vous avez des plants d'iris, de plantes ou fleurs vivaces, d'arbustes dont vous voulez vous débarrasser, il reste de la place dans le village.

En contrepartie, des plants d'œillets d'Adélaïs ont été faits. Nous proposons que cette fleur retrouve son territoire d'antan dans tout le haut du village.

Si vous souhaitez des plants, contactez Odile.

Odile Stolz

CHANTIER D'INSERTION

Cet automne à les Cabannes, un chantier d'insertion ayant pour support d'activité une recyclerie va ouvrir ses portes.

Les chantiers d'insertions sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique. Conventionnés par l'Etat, ils ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Les personnes embauchées bénéficient d'un véritable contrat de travail et la structure support d'aide de l'Etat.

Le public d'insertion :

- Tous les jeunes de moins de 26 ans sur nos deux cantons.

- Toutes les personnes de 26 à 49 ans ayant douze mois de chômage dans les 36 derniers mois.

- Toutes les personnes de plus de 50 ans ou ayant une reconnaissance de travailleur handicapé et inscrites au pôle emploi.

Vous pouvez contacter le Centre Social Cordes Vaour au 05 63 56 11 98.

L'association Famille Rurale Vaour a ouvert le 1 mars dernier un « foyer des jeunes » à Vaour. L'animateur, Laurent, qui habite sur notre commune a souhaité mettre en place un chantier jeunes

entre le 8 et le 12 juillet. Ce projet est financé pour partie par les parents et la CAF. La Commune participe également financièrement. Nous avons proposé à l'animateur de mettre son petit groupe d'adolescents d'une quinzaine d'années sur un chantier de débroussaillage autour de l'ancien lavoir de Belaygues, envahi de branchages, ronces et orties. Les ados partiront tous ensemble en fin de chantier avec un petit pécule qui leur permettra d'organiser une sortie en camping dans l'Aude durant quelques jours.

Nous leur souhaitons bon courage pour ce chantier épineux!

GENDARMERIE DE VAOUR

Suite au projet de fermeture de la gendarmerie de Vaour, Monsieur Jacques Valax, Député de notre circonscription a envoyé le courrier qui suit à Monsieur Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur :

« Monsieur le Ministre,

Je viens de recevoir le Colonel BOURQUIN qui m'indique que dans le cadre d'une restructuration des Services de la Gendarmerie du département du Tarn, avait été envisagée la fermeture de la Gendarmerie de Vaour.

Je souhaiterais appeler votre attention sur l'opposition ferme et résolue de l'élu de terrain que je suis qui ne peut accepter le fait que cette aide puisse se concrétiser.

J'ajoute que depuis cette annonce, les Maires des communes du canton ont pris en Conseil Municipal une motion afin de s'opposer fermement à cette décision.

Madame Josiane CHEVALIER, Préfète du Tarn, vient de me préciser qu'elle vous avait notifié un avis négatif sur cette fermeture.

Cette Brigade qui compte encore aujourd'hui 4 gendarmes contre 6 il y a quelques années, exerce ses compétences sur un habitat dispersé et une population souvent âgée.

Ce canton de 1800 habitants, fragilisé par une désertification déjà avancée, sera très prochainement impacté par le redécoupage cantonal.

Si un effort global doit être entrepris pour réduire le déficit public, les coupes budgétaires ne doivent cependant en aucun cas être consenties au détriment de la sécurité de nos concitoyens et des moyens alloués à ceux qui sont en charge de l'assurer.

Je sais que vous partagez cette analyse et les efforts que vous déployez pour assurer la sécurité notamment des gens les plus modestes, en sont la preuve.

Je sais aussi les contraintes budgétaires auxquelles vous êtes confronté, et les efforts que vous faites pour « casser » la spirale négative que d'autres avant vous ont laissé s'amorcer.

La non fermeture de cette Gendarmerie réduirait les inégalités territoriales qui conduisent les zones rurales à être sous dotées en effectifs.

Le département du Tarn ne peut plus accepter un démantèlement progressif de ses Services publics qui s'est concrétisé sur le terrain de 2002 à 2012 par des fermetures de classes, de gares, de services hospitaliers, de casernes, de bureaux de poste.

Je vous demande donc non sans une certaine insistance de bien vouloir revenir sur ce projet de suppression de gendarmerie afin de ne pas aggraver le phénomène de désertification qui menace de façon insidieuse maintenant les services publics en milieu rural, et la sécurité des populations.

Avec l'ensemble des élus du canton, nous savons pouvoir compter sur vous et nous restons à votre entière disposition pour faire le point sur ce dossier.

Dans l'attente d'une réponse rapide et positive de votre part, je me tiens à votre disposition pour vous fournir des renseignements complémentaires si vous l'estimez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération. »

À PROPOS DE FONTBONNE

Parmi les habitants de la commune de Penne, qui ne connaît pas Fontbonne ?

Pourtant, des discussions avec les uns ou les autres, montrent que de fausses idées circulent, que quelques informations précises, actualisées, sont nécessaires, concernant les ressources du Centre, son fonctionnement, sa situation actuelle.

Les ressources de l'Espace Nature de Fontbonne :

Accueil, sur réservation, de tous types de groupes d'au moins 10 personnes, de février à novembre : classes découvertes, stages, séjours vacances, réunions familiales, séminaires...

Accueil avec hébergement (121 lits + aire de camping) / restauration / animations et activités diverses (environnement, astronomie, spéléologie, escalade, canoë, tir à l'arc, VTT, équitation, randonnées, brame du cerf...).

Le fonctionnement :

Hébergée dans des locaux appartenant au Conseil Général du Tarn, dans un cadre forestier privilégié, c'est une association type loi 1901 qui assure, seule, la gestion



de l'Espace Nature.

L'Association emploie 9 salariés, avec des contrats variés (plein temps, temps annualisé, temps partiel...)

9 emplois, c'est de première importance pour une com-

mune rurale comme celle de Penne, étendue, ayant peu de ressources propres, où les offres de travail sont rares.

La cuisine centrale, installée à Fontbonne, sous le même toit, mais dans un local séparé récemment construit et mis aux normes par le Conseil Général, dépend exclusivement de la Communauté de Communes.

L'Association Fontbonne l'Espace Nature est cliente de la Cuisine Centrale pour les repas.

La séparation des deux gestions, intervenue en novembre 2011, est mal connue des habitants de la Communauté de Communes. Elle est pourtant fondamentale pour comprendre la situation actuelle.

La situation actuelle :

Après avoir été épaulée longtemps par le Conseil Général, l'Association Fontbonne l'Espace Nature qui gère le Centre d'Hébergement, doit maintenant équilibrer seule son budget.

Bénévoles membres du Conseil d'adminis-

tration et salariés oeuvrent dans ce sens, avec courage. Mais quelques arriérés plombent la trésorerie pour 2013. Arriérés dont le nouveau CA, mis en place en décembre 2012 à la suite de nombreuses démissions, n'est pas responsable, mais qu'il doit, en toute rigueur, assumer.

De plus, pour des raisons économiques générales, les réservations pour cette saison ne sont pas en hausse. Il est donc indispensable de se mobiliser pour que l'Association puisse se maintenir, et les emplois qui lui sont liés être préservés.

Il serait intéressant que chacun, dans son domaine, dans son secteur, fasse connaître les ressources de Fontbonne, ses richesses, ayant peu d'équivalent dans notre région ; pense aussi à y avoir recours pour des rencontres et réunions diverses (familiales, amicales, professionnelles, culturelles, sportives...)

Merci donc de diffuser, sans attendre, l'information, en toutes circonstances, tous azimuts.

Pour tout contact ou renseignements complémentaires : Mèl : contact@fontbonne-tarn.com ou Téléphone : 05 63 33 10 85

Un site existe, à consulter avec profit : www.fontbonne-tarn.com

Claudine Marconis, St Paul de Mamiac, membre du CA, juin 2013.

LES « MUSICALES DE SAINT-PAUL »

La restauration de l'église de Saint-Paul-de Mamiac, à laquelle l'association œuvre depuis 1995 étant achevée, l'association souhaite la faire découvrir au plus grand nombre en organisant « les Musicales de Saint Paul ».

Ces concerts seront assurés par les musiciens des « **Jeudis de Trévien** » (www.traitiontrevien.com), de 20h30 à 23h00 dans l'église :

- **Vendredi 5 juillet**, musique des Balkans avec Thierry Cazals (flûte, percussions), Christian Clavère (violon), Ivan Kara (accordéon, gadulka) ;

- **Mercredi 10 juillet**, musique du Moyen-âge et de la Renaissance avec Thierry Cazals (flûtes, percussions), Frédéric Bernard (luth) et Karim Adjali (percussions) ;

- **Mercredi 17 juillet**, soirée jazz avec Amaury Chaumont (guitare), Nicolas Algans (trompette) et Louis Navarro (contrebasse) ;

- **Vendredi 26 juillet**, chant, poésie et improvisation musicale avec Pascal d'Aubriac (voix, guitare), Christian Clavère (violon) et Thierry Cazals (flûte, percussions) ;

- **Mercredi 31 juillet**, musique baroque avec Vincent Grappy (épinette, orgue positif), Karine Watelet (violon baroque), Thierry Cazals (traverso) et sous réserve Frédéric Bernard (théorbe) et Marie-Christine Couturier (violoncelle baroque).

Entrée et participation libres. Petite buvette à l'issue du concert. Venez nombreux ! Renseignements : 06 78 86 61 71

TRANSPORT À LA DEMANDE

Un transport à la demande est organisé tous les lundis au marché de Caussade pour tout administré de la commune. Le départ se fait vers 9h30, le chauffeur vient chercher les personnes à domicile, et le retour se situe en général vers les 12h. Pour toute information complémentaire, appeler le secrétariat de mairie (05 63 56 31 11).

MARCHÉ

Le petit marché de Penne s'est installé place du Terrible. Tous les samedis matins, vous y retrouverez Agnès et Vincent et leurs produits : fromages, yaourts, pesto, ..., plantes décoratives, médicinales et potagères, ... et vos amis !

« PENNE MIRABILIA MUSEUM »

C'est un espace culturel privé (inauguré le samedi 29 juin 2013), situé rue Ste-Catherine près de la place de l'église, dans lequel Pierre Malrieu a rassemblé une partie de sa collection de manuscrits et d'objets. Cette bâtisse de deux étages, magnifiquement restaurée par Pierre et ses amis (son équipe de rugby à XV !) offre un « lieu de mémoire, de choses étonnantes où le dérisoire côtoie le merveilleux ». Autour des thématiques de l'Art, l'Histoire et la Poésie, on y découvre



les trésors de Penne et la vie du Château, multitudes de documents et objets de diverses époques. « Mirabilia » se veut aussi un espace de réflexion ouvert aux étudiants, de conférences, de lectures, de projections cinématographiques, de concerts, d'exposition permanente « d'objets orphelins »...

Laissez vous guider dans cet endroit à la fois chaleureux, poétique, intéressant et Merveilleux !

Site web : <http://penne-mirabilia-museum.blogspot.fr>

ETAT CIVIL

Décès :
TEULIERES
Léonce, décédé le 24 janvier 2013 à Blagnac, domicilié à Penne.

GABACH Jean, décédé le 31 mars 2013 à Albi, domicilié à Penne.

KRETZ Armand, décédé le 02 avril 2013, domicilié à Saint-Paul.

COURNÈDE Solange, décédée le 07 juin 2013 à



Capdenac gare, domiciliée à Saint-Paul.

Naissances :
Cyrielle BUNDGEN BERTHELOT, née le 4 JUIN 2013 à Montauban, domiciliée à Penne.

Mariages :
DALONGEVILLE Bruno et **BRUGEL Bénédicte**, le 26 février 2013, domiciliés à le Roudoulié.

CHARDIN Robert et **CORRIGER Anne**, le 15 juin 2013.

PLUVIOMÉTRIE À VAOUR		PLUVIOMÉTRIE À PENNE	
Relevée par Paul DE ROGEZ	Pluviométrie en mm	Relevée par Thierry GUIRAUD	Pluviométrie en mm
Janvier 2013	122,20 mm	Janvier 2013	133,00 mm
Février 2013	100,30 mm	Février 2013	64,00 mm
Mars 2013	140,50 mm	Mars 2013	126,00 mm
Avril 2013	98,80 mm	Avril 2013	93,00 mm
Mai 2013	160,60 mm	Mai 2013	157,00 mm
Juin 2013	122,30 mm	Juin 2013	86,00 mm
Total	744,70 mm	Total	659,00 mm
Même période 2012 : 462,80 mm		Même période 2012 : 420,50 mm	

ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Il reste encore beaucoup de travail pour améliorer le tri sélectif. Il suffit de constater ce qui se trouve sur nos points de collecte pour s'en rendre compte. Chacun est concerné.

Nous n'aborderons que deux points :

- **les plastiques** : ils vont dans le bac jaune mais pas tous ! Une manière facile de bien faire : **PLASTIQUE = FLACON** (tout ce qui possède un bouchon), les autres vont soit dans le bac vert (ordures ménagères, ex : poches plastiques, barquettes polystyrène, emballage plastifié, etc, ...), soit à la déchetterie (encombrants, ex : jouet cassé, pot de fleur, saladier, balançoire, gros polystyrène d'emballage, ...)

- **les encombrants** : Ils ne doivent en aucun cas être déposés près des bacs verts et jaunes, mais à la déchetterie. Trop souvent, on constate que certains prennent le service de la Mairie pour un service individuel, c'est inacceptable ! **Soyons responsables !**

